

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE- EGALITE -FRATERNITE**

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT D'EVRY
CANTON DE MENNECY

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
Du 17 OCTOBRE 2016**

**COMMUNE DE CHEVANNES
91750**



ORDRE DU JOUR

- 1- Nomination secrétaire de séance**
- 2- Approbation du compte rendu du 28 Septembre 2016**
- 3- Délibération sur le dossier d'Arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**
- 4- Partenariat avec la commune de Champcueil (RAM et Centre de Loisirs)**
- 5- Délibérer sur le tarif de la sortie organisée par la commune : Cirque de Pékin en décembre pour les enfants – 5 ans.**

L'an deux mille SEIZE, le dix sept octobre , à dix neuf heures trente minutes, en MAIRIE DE CHEVANNES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués individuellement par voie dématérialisée le 13 Octobre 2016, conformément à l'article L 2121.10 modifié par la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session EXTRAORDINAIRE, sous la présidence de Jacques JOFFROY, Maire .

Étaient présents : Georges VALLET, Pascale AMIOT, Denise ECKERT, Christine LABORIE, Sami BEN OUADA, Simone LAMOURET, Chafika DERFOUL, Myriam FANGEAT, Thierry THOMAS, Didier GEOFFROY, Claudine NOYELLE, Eric JOSSE, François CHANCEAU.

Étaient absents excusés : Laura COLOMINA (pouvoir donné à Denise ECKERT), Florence CHANLIAU (pouvoir donné à François CHANCEAU), Sébastien LANNEAU

Étaient absents : Gaston LUCE-ANTOINETTE, Guy LANGEVIN

Date de convocation : 13/10/2016

Date d'affichage : 13/10/2016

Secrétaire de séance : Monsieur Didier GEOFFROY

19 heures 32, ouverture de la séance

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire déclare que, le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc valablement délibérer

1) Nomination du Secrétaire de Séance

Monsieur Didier GEOFFROY est nommé secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu du 28 Septembre 2016

Aucune observation particulière.

3) Délibération sur le dossier d'Arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le document du bilan de la concertation relative au PLU a été adressé à tous les conseillers.

Monsieur VALLET présente le projet du dossier d'Arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU), version définitive du PLU qui doit être validé avant d'être transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA) et avant l'enquête publique qui devrait débiter d'ici la fin de l'année 2016. Le PLU reprend globalement une grande partie de ce qui existait déjà dans le Plan d'Occupation des Sols (POS) actuellement en vigueur. Certaines dispositions sont même assouplies par rapport à celui-ci (disparition du Coefficient d'Occupation du Sol(COS) par exemple.....), les zones ont été renommées et reclassées. Le domaine où le PLU se révèle plus contraignant concerne l'écologie et l'environnement considérant que la commune est déclarée TEPCV (Territoire à Energie Positive à Croissance Verte), et par rapport aux contraintes et conditions de vie actuelles.

Il est rappelé qu'un registre est à la disposition des habitants pour leurs observations éventuelles.

Nous sommes toujours en attente de la désignation du commissaire enquêteur.

Question de Monsieur JOSSE : l'objectif démographique précisé dans le bilan ne semble pas en cohérence avec les recommandations du PNR. Réponse : Pas du tout Le PNR n'impose pas de contraintes au niveau démographique dans la mesure où la commune optimise les parcelles libres à l'urbanisation en intramuros et si elle atteint l'objectif des 25% de logements locatifs.

Question de Monsieur JOSSE : Où vont être implantés ces logements locatifs ? Réponse : ils seront construits dans le bâtiment C de la Ferme des Seigneurs et la Ferme Legendre. De nombreux investisseurs sont intéressés pour les 2 sites et la présentation des différents projets sera organisée dès que ceux-ci seront plus précis et arrêtés. En ce qui concerne le bâtiment C, celui-ci ne sera pas vendu mais un bail emphytéotique sera établi entre les parties ; en ce qui concerne la Ferme Legendre, les projets seront soumis aux contraintes précisées par la commune à savoir les conditions de circulation, de stationnement, de durabilité des matériaux utilisés ainsi que la conservation du bâtiment de la ferme principale.

Question de Monsieur JOSSE : Et Clemenceau, qu'est-il prévu ? Réponse : Il n'est pas question de laisser construire tout et n'importe quoi à Clemenceau dans le seul intérêt de l'AP-HP. Monsieur le Maire explique par exemple que la commune ne prendra pas en charge les frais de transport des enfants de Clemenceau qui iront aux écoles de Chevannes. Les constructions à Clemenceau seront des servitudes et des coûts supplémentaires pour la commune il n'est donc pas question d'accepter n'importe quel projet.

Après discussion, après en avoir délibéré et après vote par 4 VOIX ABSTENTION et 12 VOIX POUR, le Conseil Municipal ARRETE le plan local d'urbanisme de la commune tel qu'il est présenté et sera donc adressé aux personnes publiques associées pour avis.

4) Partenariat avec la commune de Champcueil (RAM et Centre de Loisirs)

Madame Denise ECKERT prend la parole pour expliquer à l'assemblée qu'un relais assistantes maternelles a été créé en 2003 à Champcueil. Ce n'est pas une garderie, il assure différentes missions et services auprès des assistantes maternelles, des parents, en lien avec des professionnels de la petite enfance.

Dans la convention proposée la participation financière de chaque commune est 50-50. Il y a beaucoup d'assistantes maternelles sur Chevannes sauf que peu d'entre elles sont en activité en fait et inversement à Champcueil.

Avec la convention à venir (jusqu'au 31/12/2016) la participation de Chevannes serait moins élevée car la commune propose de fixer la participation plutôt au prorata du nombre d'habitants.

De plus les communes de Mondeville et Auvernaux seraient intéressées également de s'associer aux communes de Champcueil et Chevannes. De ce fait l'année prochaine le coût de chaque commune en même temps que la convention, sera révisé.

Question de Monsieur JOSSE : Les familles peuvent s'adresser directement au RAM ? Réponse : Oui sur rendez-vous le RAM reçoit et répond aux demandes des familles.

D'autre part, une autre convention est proposée, toujours à signer avec la commune de Champcueil, celle-ci relative à l'accueil de loisirs. En raison des faibles effectifs prévisionnels à l'accueil de loisirs de Chevannes pendant les vacances scolaires, il est envisagé de fermer l'accueil et d'inviter les familles à fréquenter celui de la commune de Champcueil .

Le projet de convention présenté définit les modalités du partenariat entre les 2 communes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal ADOPTE les 2 projets de convention à intervenir avec la commune de Champcueil.

5) Délibérer sur le tarif de la sortie organisée par la commune : Cirque de Pékin en décembre pour les enfants de – 5 ans.

Madame AMIOT prend la parole et informe que suite à la suggestion de Madame CHANLIAU et à la demande de plusieurs familles, il est proposé de fixer le coût de la sortie au Cirque de Pékin (sortie prévue en décembre prochain) pour les enfants de moins de 5 ans au tarif de 5€, complétant ainsi le tarif voté en séance du 28 Septembre dernier (20€)

Après délibération, et à l'unanimité le Conseil Municipal FIXE le prix de la sortie au Cirque de Pékin comme suit :

- Car + 1 place enfant de – 5 ans : 5€
- Car + 1 place : 20€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 58.